

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

72042
Objet

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent . soixante douze
le . vingt cinq février à . 20 heures . 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M . de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. MM. de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOUCHE ,
BUJARD, DUFOUR, STIPAL, COLLE, BARDE, MAULIN, LARGETEAU, DOUREAU,
LACHAUD, BROTRÉAU, DOMÉCQ, BERLAND, LANDRY, DELAIR, Mme BIDEAU,
MM. DOUTET, BARRIÈRE, PAPEAU, TAP, Mme PAVIERE

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. M. DOUCHET par M. DELAIR
M. BUCHET par M. DUFOUR

Absents : MM. MM. NONTRON, RIVIERE

M LANDRY a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

La remise en état des installations de traitement et chauffage
des eaux de la piscine "Foncillon" a motivé la consultation
d'entreprises spécialisées (Cie Internationale des Eaux - C.I.F.E.C.-
CORALOC - CULLIGAN - DEGREMONT - HANREZ - HERFILCO - METRA -
S.C.P.A. - S.O.T.E.P. - SWIN-EUROP - TUNZINI).

1°/ Traitement des eaux :

CORALOC-FRANCE, 40 Rue de Bruxelles à PARIS (9e)
CULLIGAN, 4 Av. Président Kennedy à 78/ LES CLAYES S/BOIS et
VIDEAU & Fils, à ROCHEFORT S/Mer.
DEGREMONT, 183 Route de St Cloud à 92/ RUEIL MALMAISON.
HERFILCO, 58 Rue Chaptal à 94/ LEVALLOIS-PERRET.
S.O.T.E.P. 15 Rue Pierre Rubens à 31/ TOULOUSE.
SWIN-EUROP, 330 Rue des Pyrénées à PARIS (20e)
TUNZINI, 90 rue Cardinet à PARIS (17e).

2°/ CHAUFFAGE :

Les sociétés précitées à l'exclusion de DEGREMONT, HANREZ
19 Bd Haussmann, à PARIS (9e).

Après examen des propositions et discussion,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les propositions présentées par les sociétés précitées,

DATE DE CONVOCATION

21 février 1972

DATE D'AFFICHAGE

21 février 1972

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 23

Nombre de votants 25

Considérant la nécessité et l'urgence de remettre en état les installations de traitement et de chauffage des eaux de la piscine "Foncillon" pour le 15 Mai 1972,

DECIDE :

- de choisir le procédé de filtration sur sable, excluant toutes solutions sur diatomées,
- de retenir les propositions des Sociétés CULLIGAN & VIDEAU & Fils agissant conjointement et solidairement, d'une part, DEGREMENT d'autre part, pour un examen plus approfondi.
- de faire confiance à la Commission Municipale "Urbanisme et Construction, Equipement et Environnement, Travaux", pour :
 - a) solliciter de certaines collectivités, citées comme référence, par la sté CULLIGAN, tous renseignements et précisions relatifs aux capacités de ladite Société,
 - b) arrêter les conditions des marchés à intervenir tant pour le traitement des eaux, d'une part, que du chauffage, d'autre part.
- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation, à traiter de gré à gré, avec les sociétés retenues par la Commission Municipale précitée, conformément aux dispositions de la délibération du Conseil Municipal en date du 8 Avril 1971 portant délégation de pouvoir dans le cadre de l'application de la loi N° 70.1297 du 31 décembre 1970 sur la gestion municipale et les libertés communales, publiée au J.O. du 1er Janvier 1971.
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits à inscrire chapitre 909-21, Article 2312 sous la rubrique "Grosses Réparations - Piscine de Foncillon" du Budget supplémentaire de l'exercice 1972, par prélèvement sur le crédit à reporter au Budget supplémentaire de l'exercice 1972 ouvert par décision du Conseil Municipal en date du 3 décembre 1971 (décision modificative de crédits pour l'exercice 1971 - Chapitre 900-9 article 2302-6 sous la rubrique "Transfert des Ateliers Municipaux").

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents

APPROUVÉ

Le Maire, le 12 JUIN 1972
Le Sous-Préfet,

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire
l'Adjoint Délégué,



[Handwritten signature]